

COMMUNE DE DROISY
74270 DROISY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 08 avril 2019
20h30

Présents : Jean-Paul FORESTIER, Dominique CASAERT, Béatrice de DURAT,
Sylvain LEFORT, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI, Régis RACINEUX

Excusé(e)s : Philippe HUBERT, Thibault VICTOR

Secrétaire de séance : Olivier BALDI

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal à tous les membres présents. Il n'a pas été fait d'objection.

1. Affectation des résultats 2018

L'exercice 2018 du Budget communal présentant un excédent réel à reporter de 145 249.91 €, le conseil municipal a décidé d'affecter 100 000 € en excédent de fonctionnement à la section investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats 2018. Nous passerons une délibération.

2. Approbation du Budget Primitif 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget communal, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Fonctionnement :	233 074.91 €
- Investissement :	173 097.30 €

3. Vote du Budget annexe de l'Eau

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget annexe de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Exploitation : 69 934.88 €
- Investissement : 46 968.25 €

4. Vote des Taux Taxes Locales 2019

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2019.

5. Abandon de créances eau

La commune de Droisy prendra à sa charge les sommes impayées :

- Facture de 2015 d'un administré que sa situation financière ne permet pas d'honorer : **59.96 €**
- Montant erroné sur facturation d'eau 2018 d'un administré : **14 €**

Total créances à la charge de la commune : **73.96€**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le paiement de ces créances. Nous passerons une délibération.

6. Convention de recouvrement des produits locaux

Face à la difficulté de recouvrir les produits locaux, M. le Maire propose de signer une convention avec Mme REIGNER-DUBIL, comptable public de la Trésorerie de FRANGY-SEYSSEL afin de renforcer le travail existant et améliorer le recouvrement et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise M. le Maire à signer cette convention. Nous passerons une délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Les retenues de garantie retenues de la société AMP SAS ne seront libérées que fin septembre 2019.
- Fête de la musique de Droisy 22 juin 2019 : une réunion entre L'association « La Droiselanne », « l'ACCA de Droisy » et la Mairie sera organisé prochainement.
- Un arrêté d'alignement sera pris prochainement concernant la propriété de l'indivision FULLIQUET.

Séance levée à 22 h 10

Prochaine réunion : la date sera donnée ultérieurement.

A Droisy, le 12 avril 2019

Monsieur le Maire
Jean-Paul FORESTIER